

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS
(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : des Consciences n° : 3 tronçon : 1

Nature des travaux : Réalisation du branchement d'égoutissement

Travaux exécutés par une entreprise
 Permis de voirie : N° : _____ Date : _____

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud
 Service : _____

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 03/04/18 Au : 06/04/18

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement Interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieure à 100 m			
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : SARL REICHART
 Personne responsable du chantier : G. MARCUAL
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 43 98 04 90

Maître d'œuvre / ouvrage : _____
 Date : 27/03/18

Entreprise : SOGEA EST BTP ETP REICHART
 Date : 20/3/2018
 Signature / cachet : Rue Edouard Branly 21 BP 00255 57402 SARREBOURG Cedex



Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,
Gilbert BURGER

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

Oui Oui, avec les restrictions suivantes Non, au motif suivant

Aucune permission de voirie n'est délivrée
 Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 Autre : _____

A Sarrebourg, le 27/03/2018

Signature / cachet



Pour le Maire
l'Adjoint délégué
Camille ZIEGER